

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

SPORTS

**19 / 21\_216 - REDEVANCES POUR L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIS À DISPOSITION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES - CONVENTION**

**L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Danielle PATUREY, Esméralda LAPEYRE

## SPORTS

### **19 / 21\_216 - REDEVANCES POUR L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIS À DISPOSITION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES - CONVENTION**

référence(s) :

Commission attractivité du 02 novembre 2021

#### **Service pilote : Direction des sports**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

#### **Michel FRANQUES, rapporteur,**

Les élèves des collèges et des lycées utilisent les équipements sportifs municipaux pour les cours d'éducation physique dispensés sur le temps scolaire.

Une convention a été conclue et approuvée lors du Conseil municipal du 23 septembre 2019 avec la Ville d'Albi, la Région Occitanie et les lycées Rascol, Toulouse-Lautrec et Lapérouse pour une durée de dix ans, jusqu'à l'année scolaire 2028-2029. Elle prévoit le versement d'une subvention de la Région aux trois lycées qui pourront ainsi s'acquitter des sommes dues au propriétaire des installations sportives occupées.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la commission permanente de la Région a fixé les tarifs suivants pour l'exploitation des équipements sportifs :

- Gymnases : 14,52€ /heure
- Stades : 10,33€ /heure

Il est à noter que les tarifs votés par la Région ne reflètent pas le coût réel d'utilisation des équipements sportifs municipaux. Ce n'est donc qu'une participation aux frais.

Pour les collèges, la loi prévoit que les départements remboursent directement les communes les coûts supportés pour la mise à disposition de ces équipements.

A ce titre, une nouvelle convention doit être conclue avec chaque collège afin de préciser les modalités d'utilisation des équipements sportifs municipaux. Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2024.

Dans l'article 5 de la convention, le Département du Tarn confirme aligner les tarifs, non pas sur les coûts réels supportés par la commune, mais sur ceux décidés par la Région.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la participation globale pour l'utilisation des installations sportives s'élève à 6 530,54 € pour les lycées et 41 260,95 € pour les collèges conformément aux tableaux joints en annexes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet de convention approuvé par délibération de la Commission permanente du Département du Tarn du 8 octobre 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

les termes des conventions jointes établies entre le Département du Tarn, la Ville d'Albi et chaque collège sur l'utilisation des installations sportives.

**AUTORISE**

Madame le Maire à signer les conventions jointes établies entre le Département du Tarn, la Ville d'Albi et chaque collège sur l'utilisation des installations sportives.

**FIXE**

la tarification suivante par type d'installation pour les collèges et les lycées pour l'année 2020-2021 :

- Gymnases : 14,52€ /heure
- Stades : 10,33€ /heure

**DIT QUE**

les recettes seront affectées au chapitre 74, fonctions 411 et 412, article 7473 pour le Département du Tarn.

les recettes seront affectées au chapitre 74, fonctions 411 et 412, article 7472 pour la participation des lycées.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :*

*<http://www.telerecours.fr>.*